

Image not found or type unknown



Associé condamné au civil

Par **jeanluc**, le **14/11/2009** à **06:38**

Bonjour

Mon associé a été condamné au civil à payer une grosse somme de dommages et intérêts.
Nous sommes à 50/50 TNS si sa situation personnelle ne lui permet pas de payer l'entreprise
risque t elle d être inquiétée?

Si il devient majoritaire dans les parts l'entreprise risque t'elle d'être inquiétée?

Ou si je deviens majoritaire ?

Merci de me répondre

JL